

**République Française**

-----  
**Département de Saône et Loire**

-----  
**Arrondissement de Macon**

-----  
**Canton de La Chapelle de Guinchay**

-----  
**Commune de TRAMAYES**

**Procès-Verbal**

**Réunion de conseil Municipal du  
Vendredi 24 mai 2024**

Le vendredi vingt-quatre mai deux mille vingt-quatre à vingt et une heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de TRAMAYES, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Michel MAYA maire de la commune de TRAMAYES.

**Étaient présents :** Amélie AUCAGNE, Cécile CHUZEVILLE, Annie ACCARY, Ingrid MONNIER, Gauvain MAUCHE, Jean-Denis THEVENET, Jean-Marie BERTHOUD, Guy PARDON, Michel MAYA

**Étaient absents :**

**Étaient excusés :** Evelyne DESPERRIER, Roselyne PARDON, Maurice DESROCHES, Damien THOMASSON, Marie-Hélène GRANGE

**Procurations :** Evelyne DESPERRIERS à Jean-Marie BERTHOUD, Roselyne PARDON à Amélie AUCAGNE, Maurice DEROCHES à Michel MAYA, Damien THOMASSON à Cécile CHUZEVILLE, Marie-Hélène GRANGE à GAUVAIN MAUCHE

**Secrétaire de séance :** Cécile CUZEVILLE

Le maire accueille les conseillers et procède à l'appel des présents.

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion de conseil du 05/05/2024.

### **1. Propriété Chollet/Terrier**

Le maire rappelle que cette propriété a été acquise par la municipalité l'an dernier pour un montant de 600 000 €. Constituée au Sud d'un ensemble de maisons avec ouvertures sur la place du champ de foire, des bâtiments dépendances sur le Nord et d'un parc important. Tout ceci est implanté sur une surface de 13 100 m<sup>2</sup>. Cet achat « coup de cœur » ou « opportunité » selon les points de vue nécessite la mise en place d'une large réflexion pour la valorisation future. Le conseil a rencontré le cabinet d'étude CFAUA afin de lister l'ensemble des idées, plus ou moins réalistes, qui traversent leurs esprits. Il soumet à l'assemblée, l'approbation des devis de relevé topographique du bureau de géomètre et les relevés de corps de bâtiments par la société ADCI. Le Conseil souhaite mettre en attente, le temps de tenter une négociation, eu égard au montant conséquent établi par la société ADCI.

Le maire indique qu'en continuité, la journée du Patrimoine du dimanche 22 septembre sera l'occasion d'une grande porte ouverte sur cette propriété afin que toute personne qui le souhaite puisse la découvrir en détail. Et à cette occasion, le cabinet CFAUA sera présent afin de recueillir des idées ou suggestions complémentaires. Tout ceci donnera matière à réflexion.

### **2. Institut de TRAMAYES**

Le Maire expose que le bureau municipal a estimé nécessaire de proposer au conseil une présentation actualisée du projet pédagogique porté par l'équipe de l'Institut. M. Guillaume MORAËL formateur au sein de l'Institut présente donc l'état d'une année de formation écoulée. Celui-ci explique que la première promotion a investi les lieux de l'Institut de Tramayes en octobre. Ce dernier a proposé trois parcours de formation (<https://www.institutdetramayes.fr/>) qui au total ont concerné 11 étudiants venus d'horizons très différents avec des niveaux d'études allant du Bac au doctorat. Il retrace la philosophie du projet à savoir : penser, apprendre, entreprendre que l'Institut met en œuvre par le biais d'une pédagogie de projet dans un contexte de tiers lieu. Il décompose ensuite cette formule par les précisions suivantes : Penser : La compréhension du monde et notamment rural ; Apprendre : par l'initiation dans des chantiers ; Entreprendre : via des projets. L'objectif très global de l'initiative vise à faire se rejoindre savoir-faire manuel et apprentissage universitaire.

Il précise que la plomberie, la métallerie la formation est assurée par du personnel propre à l'Institut, alors que pour artisans l'électricité, la charpente, la maçonnerie, la taille de pierres et la menuiserie, l'équipe fait appel à des intervenants extérieurs généralement locaux. Guillaume MORAËL ajoute également sur la thématique du partage et de l'ouverture que des repas réguliers ont lieu les mardis avec des personnes extérieurs ; une part conséquente de la fourniture des meubles pour les logements des étudiants a été assurée par l'association du patrimoine. Les étudiants participent à la gestion du lieu. L'institut est en contact avec les autres tiers lieu via le PETR. Il est également membre de l'association nationale des tiers lieu productifs. Au-delà des partenariats avec les artisans, des liens se tissent aussi avec d'autres écoles (Sciences PO, Ecologica, l'ENSAM, le collège européen de Cluny, ainsi qu'avec l'école communale, la maison de retraite et la pimenterie de Saint Point. Les membres de l'Institut sont particulièrement impliqués dans l'économie sociale et solidaire mais aussi les actions culturelles. Des jeunes issus de quartier défavorisés sans expérience professionnelle ni diplôme sont également intégré dans des processus découverte, générant alors des rencontres entre des catégories sociales généralement peu en contact. Pour tous, l'expérience est concluante. Issus de milieu urbain à plus de 90%, les étudiants ont découvert la ruralité sous un bel angle. Ils en ressortent avec des envies et orientations professionnelles nouvelles notamment sur des métiers artisanaux, parfois à l'opposé de leur formation initiale plutôt théorique. Le recrutement pour la seconde promotion est lancé. D'autre part, les responsables de l'Institut de Tramayes souhaitent établir une relation plus soutenue avec l'école Science Po de Lyon ce qui conduirait à des venues d'étudiants lyonnais sur le site de Tramayes pour quelques jours pour mener des études particulières comme par exemple une étude sur la relocalisation de la restauration collective. Afin de favoriser cette relation, le conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention de 500 € à ce projet. Du côté travaux, les personnes qui se promènent à proximité de l'ancienne école élémentaire peuvent facilement constater depuis l'extérieur des changements qui s'opèrent progressivement. Le Maire soumet la sollicitation d'une subvention de 500 € émanant de l'Institut. Il a été précisé que cette demande vise avant tout à démontrer le lien avec les collectivités et optimiser les octrois de subventions plus conséquentes auprès des financeurs de plus fortes capacités.

#### **\*Délibération N°39/2024**

**OBJET** : Vote d'une subvention au bénéfice de l'Institut de Tramayes

Le maire fait part au conseil d'une demande de subvention émanant de l'Institut de Tramayes.

L'Institut souhaite intégrer le programme Public Factory de Sciences-Po Lyon, permettant d'envisager un partenariat avec cette école.

Dans le cadre de ce programme, des élèves de Sciences-Po seraient formés à l'Institut, participant ainsi au développement de cette école supérieure tramayonne.

L'intégration à ce programme implique des coûts directs et indirects à hauteur de 15 à 20 k€.

L'Institut aurait souhaité bénéficier de la part de la commune, d'un montant de 500 € pour ce projet.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder ladite subvention.
- **AUTORISE** M. le maire ou le 1<sup>er</sup> adjoint à signer tous documents afférents à la présente délibération.

### **3. Projet éolien**

En lien avec les communes de Matour et Pierreclos qui ont aussi déclaré être favorables à l'implantation d'éoliennes, Tramayes participe à la constitution d'une « société de projet » ayant pour objet de faire les études nécessaires au développement de l'éolien. Outre ces trois communes, cette société comprendrait la Société d'Economie Mixte Saône et Loire Energie Renouvelable du syndicat départemental d'énergie (SYDEL), la société Bayware développeur éolien et l'association nationale Energie Partagée. Cette dernière a déjà à son actif la participation à plusieurs parc éoliens en service. Son objet est de favoriser le financement de ces installations par les citoyens qui ainsi ultérieurement pourront bénéficier de retombées financières. À ce stade la société Bayware. a commencé à prendre contact avec les propriétaires fonciers potentiellement concernés par le projet, étant entendu que deux parcs éoliens

pourraient *in fine* être développés, l'un sur le secteur de Matour, l'autre sur le secteur Pierreclos – Tramayes.

Afin de mieux présenter le projet à l'ensemble des trois conseils municipaux, une réunion est programmée le 4 juin à Pierreclos avec l'ensemble des acteurs. Ultérieurement des réunions publiques auront lieu.

#### **4. Ligne de trésorerie**

Le maire rappelle le besoin de fonds de roulement en attente du versement du FCTVA et des subventions. Il présente les deux options à savoir souscription d'un prêt relais (budgétaire) et ligne trésorerie (non-budgétaire).

Il est présenté les deux offres de ligne de trésorerie :

Crédit Agricole : plafond 150 000 € - taux variable avec un taux indicatif de 4.72%

Banque Postale : plafond 210 000 € - taux de 4.88 %

La Banque Postale a également soumis une offre de prêt relais sur 3 ans pour 652 202 € à un taux de 4.78 %

#### **\*Délibération N°37/2024**

**OBJET** : Mise en œuvre d'une ligne de trésorerie

Le Maire expose le besoin de liquidités engendré par le projet de transformation de l'ancienne école de Vannas en locaux d'enseignement supérieur. En effet face aux travaux déjà avancés et l'arrivée des premières factures, ainsi qu'au délai de versement des subventions et du FCTVA, il y a lieu de mettre en place une ligne de trésorerie, opération non-budgétaire. Suite à consultation, 2 offres ont été remises :

Crédit Agricole : plafond 150 000 € - taux variable avec un taux indicatif de 4.72%

Banque Postale : plafond 210 000 € - taux de 4.88 %

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'offre de la Banque Postale d'un montant de 210 000 € à un taux de 4.88%.
- **AUTORISE** M. le maire ou le 1<sup>er</sup> adjoint à signer tous documents afférents à la présente délibération.

#### **\*Délibération N°42/2024**

**OBJET** : Ligne de trésorerie 2024 – Détails

Monsieur le maire précise les conditions de la banque postale pour la ligne de trésorerie :

Objet : financement d'investissement, besoin de trésorerie

Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par Tirages
Montant maximum	210 000.00 EUR
Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	4.880% l'an*
Base de calcul	30/360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date de prise d'effet du contrat	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 31 Juillet 2024
Garantie	Néant
Commission d'engagement	420.00 EUR, soit 0.200% du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0.210% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat

Modalités d'utilisation

trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant

L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en Ligne » de La Banque Postale.

Tirages/Versements – Procédure de Crédit d'Office privilégiée

Date de réception de l'ordre en J avant 16h30 pour exécution en J+1. Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard

3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne.

Montant minimum 10.000 euros pour les tirages

Modalités de contractualisation

Signature en ligne avec vérification renforcée du signataire via la solution DOCAPOSTE « Signer en ligne ».

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de souscrire à l'offre de ligne de trésorerie pour un montant de 210 000 € aux conditions précitées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou le 1<sup>er</sup> adjoint à signer tous documents afférents à la présente délibération
- **AUTORISE** Monsieur le maire, à procéder, sans autre délibération, aux demandes de versement des fonds et au remboursement des sommes dues dans les conditions prévues au contrat.

## **5. Achat terrains lotissement du Tacot**

Le Maire rappelle le contexte du projet de lotissement du Tacot. Pour envisager une entrée des véhicules depuis la route départementale 45, un achat des parcelles AH 84 (968 m<sup>2</sup>) et AH 85 (703 m<sup>2</sup>), située au nord des terrains en propriété communale, serait nécessaire. Dans le cadre de la négociation avec les propriétaires, cet achat pourrait se faire au prix de 29 €/m<sup>2</sup>. Ces terrains pourront également être source d'accroissement du nombre de lot à vendre. Il n'est présentement sollicité que la position de principe du Conseil. En effet l'acquisition ne sera soumise à validation définitive qu'après avis de la Direction des routes et infrastructures du Conseil Départemental sur la création de cet accès depuis la route départementale. Le principe d'acquisition tel que présenté est acté à l'unanimité.

## **6. Ressources humaines**

Dans le cadre du projet de recrutement d'un agent en charge de la cantine scolaire, un poste d'adjoint technique titulaire – 25 heures hebdomadaires est créé, un poste d'adjoint technique titulaire - 27 heures hebdomadaires et un poste d'adjoint technique contractuel 17 heures hebdomadaires sont supprimés.

### **\*Délibération N°38/2024**

**Objet :** Mise à jour du tableau des effectifs

Vu le Code générale des collectivités territoriales notamment les articles L.2313-1, R.2313-3 et R.2313-8 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1 ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il est également indispensable de mettre à jour régulièrement ce tableau des effectifs en fonction des modifications de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire des postes intervenues depuis la dernière mise à jour. Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou établissement.

Dans le cadre de l'opération de recrutement d'une nouvelle cantinière, il est proposé de réduire la durée de temps de travail d'un poste d'adjoint technique titulaire de 27 heures hebdomadaires à 25 heures hebdomadaires et de supprimer un emploi de d'adjoint technique contractuel de 17 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité ces modifications apportée au tableau des effectifs, et actualise ce dernier tel qu'il figure ci-après :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 24/05/2024					
GRADES OU EMPLOIS	Effectifs	Temps de travail en h/sem	Temps de travail	Qualité	OBSERVATIONS
<b>FILIÈRE TECHNIQUE</b>					
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	1	35	TC	TITULAIRE	
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	2	35	TC	TITULAIRE	
ADJOINT TECHNIQUE	1	28	TNC	TITULAIRE	Depuis le 05/05/20
ADJOINT TECHNIQUE	1	35	TC	TITULAIRE	Modification temps de travail 05-06-23
ADJOINT TECHNIQUE	1	25	TNC	TITULAIRE	Modification tps de travail au 24/05/2024
<b>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>					
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	1	28	TC	TITULAIRE	Crée au 17/03/2023
ADJOINT ADMINISTRATIF	1	18	TNC	TITULAIRE	Crée au 01/01/20
<b>FILIÈRE CULTURELLE</b>					
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	1	35	TC	TITULAIRE	
<b>FILIÈRE ANIMATION</b>					
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 1ere CLASSE	1	35	TC	TITULAIRE	
<b>FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE</b>					
AGENT SPÉCIALISE PRINCIPAL 1E CLASSE (ATSEM)	1	30	TNC	TITULAIRE	Modification du tps de travail au 01/11/20
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>				

Il est précisé que tous les postes de la collectivité peuvent être pourvu par un agent contractuel, dans les limites des lois et règlements en vigueur.

## **7. Achat matériel**

Un agent de la collectivité propose de céder un aspirateur KOBOLD VORWEK de 2024 avec ses accessoires et consommables acheté au prix de 1649 €.

## \*Délibération N°40/2024

**OBJET :** Achat d'un aspirateur-laveur d'occasion

Le Maire expose l'opportunité d'acquérir d'occasion un aspirateur-laveur KOBOLD VORWEK 2024 avec ses accessoires et consommables au prix de 1649 €. Il précise que la collectivité possède déjà des appareils identiques dans son parc matériel. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de procéder à l'acquisition de cet aspirateur-laveur.
- **AUTORISE** M. le maire ou le 1<sup>er</sup> adjoint à signer tous documents afférents à la présente délibération.

### **8. Organisation des élections**

Les conseillers complètent le tableau des permanences pour la tenue du bureau de vote pour les élections Européennes.

### **9. Décision budgétaire modificative**

## \*Délibération N°41/2024

**OBJET :** Décision budgétaire modificative N°1 – Budget général

Le Maire propose la modification budgétaire suivante :

#### **INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2041512 (204) : Bâtiments et installations	9 727,20		
2131 (21) : Bâtiments publics	-9 727,20		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

Le conseil approuve à l'unanimité.

### **10. Questions diverses**

Ingrid MONNIER : demande si au sein de l'école, la grille de séparation entre les élèves a été effectuée.

Guy PARDON demande des précisions sur l'avancement du processus d'acquisition du nouvel aspirateur de voirie. Le secrétaire général répond que la négociation se termine et qu'un achat pourra être validé en début de semaine.

Annie ACCARY transmet le souhait du club d'anglais d'un fleurissement sur l'entrée de Tramayes côté Saint-Point. Il n'y a en effet en l'état que des arbustes sans fleur.

Ingrid MONNIER : demande des infos sur la rambarde PMR de l'accès arrière de la mairie. Il est répondu que les travaux sont en cours de finalisation.

**La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le 21 juin 2024 à 20h30.**

La séance est levée à 23h35.

Le Maire, Michel MAYA

Le secrétaire de séance, Cécile CHUZEVILLE